



**FÉDÉRATION NATIONALE DES  
ASSOCIATIONS d'USAGERS  
DES TRANSPORTS  
DE LA RÉGION BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTE**

Président : Cédric JOURNEAU  
Tél. : 06 83 23 50 77  
Courriel : [cedric.journeau@orange.fr](mailto:cedric.journeau@orange.fr)

Vice-Président : Patrick NOBLET  
Tél. : 06 18 05 78 75  
Courriel : [pnoblet04@gmail.com](mailto:pnoblet04@gmail.com)

Siège Social : FNAUT Bourgogne - Franche-Comté  
Bâtiment de la Visitation  
27 rue de la Sous-Préfecture  
39100 DOLE

Site internet : [www.fnaut.fr/region/bourgogne-franche-comte/](http://www.fnaut.fr/region/bourgogne-franche-comte/)

**Ouverture à la concurrence du réseau TER Bourgogne Franche-Comté :  
l' avis de la FNAUT-BFC**

Évoquée en 2018 lors du renouvellement de la convention TER avec la SNCF, l' ouverture à la concurrence a été retirée en cours de séance par les élus régionaux afin de permettre le vote de cette convention.

La sécurité juridique est désormais avancée par le nouvel exécutif régional pour ouvrir à la concurrence la totalité du réseau TER à l' issue de la convention en cours, l' option de renégociation de cette dernière pour une durée maximale de dix ans que réclamait l' intersyndicale des cheminots ayant été écartée.

La FNAUT BFC a pris acte du vote de l' assemblée plénière du 27 janvier qui va engager la Région dans une longue et complexe procédure d' ouverture à la concurrence.

Cependant ce projet majeur n' a pas été évoqué dans le cadre de la campagne électorale de 2021 et encore moins dans la stratégie de mandat publiée en décembre 2021. Compte tenu des enjeux une large concertation aurait été souhaitable en amont.

La FNAUT BFC a toujours porté un intérêt pour l' introduction de la concurrence dans le secteur ferroviaire intérieur à condition que la puissance publique garde la main et que les attentes des voyageurs soient réellement prises en compte, mais elle s' interroge sur l' ouverture complète du réseau TER régional et ses conséquences.

Si des garanties sont apportées en matière d' infrastructures et de gares qui resteraient dans le giron des entités SNCF, de la centrale régionale de mobilité « MOBIGO » qui serait le guichet unique en matière de billetterie et d' information, il conviendra de s' assurer que le client pourra acheter tous ses titres de transport en un même point (guichet, distributeur, site internet), sans morcellement de son voyage entre plusieurs vendeurs distincts.

Le transfert des personnels cheminots et leurs garanties sociales, la répartition du matériel et sa maintenance, la capacité des services de la Région pour assumer son rôle plus complexe et exigeant d' autorité organisatrice constituent d' autres points de vigilance.

La FNAUT BFC sera donc très attentive tout au long de la procédure d' ouverture à la concurrence au respect de la volonté de développer les services de transport ferroviaire au bénéfice des usagers. Cette procédure doit renforcer le service public ferroviaire, avec plus de fréquences sur toutes les lignes, une régularité exemplaire et une tarification abordable.

Dans cette attente, elle demande à la Région et à l'opérateur historique SNCF d'assurer un service conforme aux besoins des usagers en particulier sur les axes Yonne – Paris, Dijon – Chalon, Besançon – Belfort et sur les lignes de desserte fine du territoire.

Patrick Noblet  
29 janvier 2022